

REGLEMENT SPORTIF 2016

ARTICLE 1: ORGANISATION GENERALE

1.1 - Organisateurs

RENAULT SPORT TECHNOLOGIES (RENAULT SPORT) organise pour l'année 2016 le TROPHEE CLIO R3T FRANCE, réservé aux voitures RENAULT SPORT Clio R.S. R3T.

Le présent règlement a été enregistré à la Fédération Française du Sport Automobile (F.F.S.A.) sous le permis d'organisation numéro C24.

Toute modification du présent règlement devra avoir reçu l'accord de la F.F.S.A. avant diffusion sous forme d'additif daté et numéroté.

1.2 - Règlements applicables

Les concurrents du TROPHEE CLIO R3T FRANCE seront soumis à l'application des dispositions suivantes :

- a) du Code Sportif International de la F.I.A. (Fédération Internationale de l'Automobile) et ses annexes,
- b) des Réglementations FFSA applicables,
- c) du règlement particulier du rallye diffusé par l'entité organisatrice,
- d) du présent règlement et de ses annexes,
- e) du Règlement Technique du TROPHEE CLIO R3T FRANCE,
- f) des différents additifs sportifs et techniques aux règlements du TROPHEE

Tout concurrent et conducteur participant au TROPHEE CLIO R3T FRANCE doit connaître l'ensemble des règlements précités. Il s'engage à en respecter l'ensemble des textes, et en particulier l'Article 11 Reconnaissance – Code de Bonne Conduite, tant dans la forme que dans l'esprit.

A l'occasion de chaque rallye, RENAULT SPORT déléguera le personnel nécessaire qui sera chargé de veiller au bon déroulement du TROPHEE CLIO R3T FRANCE.

En cas de divergence d'interprétation entre le présent règlement, les dispositions du Code Sportif International et de la Réglementation de l'autorité sportive nationale (FFSA), ces dernières prévaudront.

En cas de divergence d'interprétation, la version française de ce Règlement prévaudra.



ARTICLE 2: LICENCES – PILOTES ADMIS

Le TROPHEE CLIO R3T FRANCE est ouvert aux conductrices et conducteurs de toutes nationalités, sous réserve de compatibilité de licence avec les rallyes mentionnées au calendrier.

RENAULT SPORT se réserve le droit d'examiner et refuser toute candidature présentant un caractère particulier et ce, afin de préserver l'esprit sportif du TROPHEE.

Il n'y a pas de limite d'âge pour participer au TROPHEE CLIO R3T FRANCE. Les pilotes inscrits sur liste prioritaire FIA ne sont pas admis à participer au dit TROPHEE.

ARTICLE 3: VOITURES ADMISES

La participation au TROPHEE CLIO R3T FRANCE n'est permise qu'au volant d'une Renault Clio R.S. R3T, conduite à gauche, voiture élaborée à partir d'une Clio R.S. 200 EDC réservée à une utilisation en compétition et conforme au Règlement Technique du TROPHEE CLIO R3T FRANCE.

ARTICLE 4: CALENDRIER

Le TROPHEE CLIO R3T FRANCE se déroule sur 6 manches du Championnat de France des rallyes selon le calendrier suivant :

21-23 avril	Lyon Charbonnières
19-22 mai	Antibes Côte d'Azur
16-18 juin	Limousin
07-09 juillet	Rouergue Aveyron
01-03 septembre	Mont Blanc Morzine
27-29 octobre	Cévennes

Si un ou plusieurs rallyes inscrits au calendrier n'étaient pas organisés, RENAULT SPORT étudiera une éventuelle solution de remplacement en collaboration avec la FFSA. Quelle que soit la solution, RENAULT SPORT ne versera pas d'indemnités aux concurrents.

ARTICLE 5: INSCRIPTION AU TROPHEE

5.1 - Modalités d'inscription au TROPHEE CLIO R3T FRANCE

Les pilotes désirant participer au TROPHEE CLIO R3T FRANCE doivent remplir une demande nominative d'inscription disponible auprès de Cécile ALMERAS - Coordinateur Sportif cecile.almeras@renault.com / +33 6 80 24 55 04 ou sur le site renaultsport.com.

Cette demande devra être dument complétée en lettres capitales bien lisibles, datée, signée et envoyée par email ou par courrier à l'adresse ci-dessous au plus tard 20 jours ouvrables avant le premier rallye auquel le concurrent veut participer :



RENAULT SPORT TECHNOLOGIES A l'attention de Cécile ALMERAS TROPHEE CLIO R3T FRANCE Z.A. Courtabœuf 2 – Les Ulis 14, avenue des Tropiques 91978 COURTABOEUF CEDEX cecile.almeras@renault.com

La demande d'inscription doit, pour être prise en compte, être accompagnée d'un chèque bancaire établi à l'ordre de RENAULT SPORT Technologies ou du justificatif de virement bancaire du montant des droits d'inscription.

5.1.1 - Formule « Saison »

Le montant des droits d'inscription sont de 1.500€ TTC. Cette somme représente les droits d'inscription du TROPHEE CLIO R3T FRANCE, quel que soit le nombre de rallyes disputés et ne peut en aucune manière être remboursée.

Cette somme donne droit à 2 sets de vêtements (un pilote et un copilote) composés d'une combinaison, un top ignifugé et une dotation de vêtements Renault Sport.

Dans le cas où un pilote change de copilote en cours de saison, le nouveau copilote pourra accéder au prêt d'une combinaison dans les conditions spécifiées à l'Art. 5.1.2. Lors de la 2ème participation de ce copilote à une manche du TROPHEE, ce dernier devra s'acquitter de l'inscription au TROPHEE de 750€ TTC qui donne droit à une combinaison, un sous vêtement ignifugé et une dotation de vêtements.

5.1.2 Formule « Just for Fun » (pour une manche)

Cette formule s'adresse aux concurrents désirant découvrir le TROPHEE sur une manche. Les droits d'inscription de l'équipage s'élèvent à 500 € TTC pour une manche. Cela n'inclut pas de dotation de vêtements Renault Sport.

Cependant, cette inscription donne droit aux points et aux primes (à l'exception du cas précisé à l'Art. 5.2) ainsi qu'au prêt d'une combinaison pour 50€ TTC moyennant un dépôt de garantie de 700€ TTC, pour chaque membre de l'équipage. Le dépôt de garantie sera restitué lors de la restitution de la combinaison de prêt.

Dès lors que l'équipage souhaite participer à une 2ème manche du TROPHEE ou plus, il doit s'acquitter de droits d'inscription complémentaires de 1.000€ TTC.

Cette somme donne droit à 2 sets de vêtements (un pilote et un copilote) composés d'une combinaison, un top ignifugé et une dotation de vêtements Renault Sport.

Quelle que soit la formule choisie, l'inscription du concurrent est effective après réception de tous les éléments demandés (bulletin d'inscription dûment rempli et paiement de la totalité du montant de l'inscription) et par une confirmation écrite par mail de RENAULT SPORT.

L'inscription au TROPHEE CLIO R3T FRANCE ne dispense pas de la procédure d'engagement aux rallyes. Cf. infra Art. 6 du présent règlement,

Les concurrents sont libres de s'inscrire à d'autres classements annexes tels que le Championnat de France des rallyes.



5.2 - Engagement sur les deux dernières manches du TROPHEE

Tout concurrent s'inscrivant au TROPHEE CLIO R3T FRANCE pour les deux dernières manches de la saison, pourra prétendre aux primes mais ne marquera pas les points. Il sera transparent au niveau du classement du TROPHEE.

5.3 - Pilote Junior et Féminine

Est considéré comme Pilote Junior, le 1^{er} conducteur d'un équipage inscrit au TROPHEE CLIO R3T FRANCE, né après le 31 décembre 1987 (jusqu'à 28 ans).

Est considérée comme Féminine, le 1^{er} conducteur féminin d'un équipage inscrit au TROPHEE CLIO R3T FRANCE.

5.4 - Refus d'inscription

RENAULT SPORT se réserve le droit de refuser une inscription au TROPHEE CLIO R3T FRANCE conformément à l'Article 3.14 et Annexe B du Code Sportif International, à tout demandeur (pilotes ou préparateurs) qui aurait un compte débiteur auprès du Département Pièces Compétition RENAULT SPORT (ALPINE).

5.5 - Exclusion du Trophée

Cf. infra Art. 13.3

ARTICLE 6: FNGAGEMENT AUX RALLYES

L'engagement au TROPHEE CLIO R3T FRANCE auprès de RENAULT SPORT et aux autres classements annexes, ne dispense pas de la procédure d'engagement auprès de chaque organisateur de rallye ainsi que du droit d'inscription y afférant.

Il est obligatoire que l'organisateur de rallye soit en possession de la demande d'engagement **au plus tard le lundi précédant** la date limite fixée dans le règlement particulier du rallye.

IMPORTANT:

5 jours ouvrables AVANT la clôture des engagements pour chaque rallye, chaque concurrent doit, et ce afin de bénéficier de l'attribution des points et des primes correspondants à ces performances, adresser la copie du bulletin d'engagement officiel à RENAULT SPORT par courrier électronique : cecile.almeras@renault.com.

A défaut de la réception de ce document, RENAULT SPORT se réserve le droit de refuser la participation, au titre du TROPHEE CLIO R3T FRANCE, du conducteur concerné au rallye.

6.1 - Ordre de départ

RENAULT SPORT, la FFSA et l'organisateur du rallye travailleront à l'établissement de l'ordre de départ. Celui-ci sera sans appel de la part des concurrents inscrits au TROPHEE CLIO R3T FRANCE.



ARTICLE 7: CLASSEMENTS

7.1 – Principe et attribution des points par manche

7.1.1 - Points au classement par rallye

Pour chacun des rallyes du calendrier, les points suivants seront attribués aux concurrents inscrits auprès de RENAULT SPORT selon le classement final officiel de chaque rallye.

Position	Classement Général
Trophée	Trophée
	(points)
1 ^{er}	25
2 ^{ème}	18
3 ^{ème}	15
4 ^{ème}	12
5 ^{ème}	10
6 ^{ème}	8
7 ^{ème}	6
8 ^{ème}	4
9 ^{ème}	2
10 ^{ème}	1

7.1.2 - Points de Meilleur Performeur « Jean RAGNOTTI » par rallye

	Points
1 er Meilleur Performer	5
2 ^{ème} Meilleur Performer	3
3 ^{ème} Meilleur Performer	1

Pour l'attribution des points de Meilleur Performer, il sera pris en compte le nombre de victoires d'ES dans le TROPHEE. En cas d'ex æquo éventuels au nombre de victoires d'ES, RENAULT SPORT tient compte de la qualité de leur place au classement de chaque ES (nombre de places de 2ème, 3ème, ...).

En cas de nouvel ex-æquo, sera pris en compte le kilométrage total de meilleurs temps réalisés tout au long du rallye.

Un temps forfaitaire ne pourra en aucun cas être considéré comme un meilleur temps en ES.

7.2 - Nombre de rallyes retenus pour le classement final du TROPHEE

Le classement final du TROPHEE sera établi en additionnant les points de 5 meilleurs résultats (points de classement et points de meilleur performer de chacun des 5 rallyes) sur 6 possibles composant le TROPHEE.



Un concurrent inscrit au TROPHEE est classé à partir du moment où il participe à un rallye inscrit au calendrier du TROPHEE, sauf dispositions précisées dans l'Art. 5.2.

En cas de déclassement ou exclusion lors d'un rallye, ce rallye ne peut être considéré comme décomptable en vue du classement final du TROPHEE.

7.3 - Classement final

7.3.1 – Classement final général

Le vainqueur du TROPHEE CLIO R3T France sera le pilote qui totalisera le plus grand nombre de points selon disposition de l'Art. 7.2.

En cas d'ex æquo éventuels, RENAULT SPORT tient compte de la qualité de leur place au classement de chaque rallye du calendrier (nombre de place de 1er, 2ème, 3ème, ...).

En cas de nouvel ex-æquo, le kilométrage total de meilleurs temps réalisés tout au long de l'année est prépondérant quant à l'attribution de la première place.

7.3.2 - Classement final du Meilleur Performer « JEAN RAGNOTTI »

Renault Sport établira un classement final du Meilleur Performer totalisant les points de performer.

En cas d'ex æquo éventuels, RENAULT SPORT tient compte de la qualité de leur place au classement de Meilleur performer de chaque rallye.

En cas de nouvel ex-æquo, sera pris en compte le kilométrage total de meilleurs temps réalisés tout au long de la saison.

7.3.3 – Classement final Junior et Féminine

Renault Sport n'établira pas de classement final pour les Juniors et les Féminines.

ARTICLE 8: ATTRIBUTION DES PRIMES

8.1 - Primes par rallye

8.1.1 - Primes par rallye au Classement général du TROPHEE

Pour chacun des rallyes du calendrier, les primes suivantes seront attribuées aux concurrents inscrits auprès de RENAULT SPORT en fonction des résultats sportifs réalisés.

Position	Primes
Trophée	Virement bancaire
	€ TTC
1 ^{er}	7.000
2 ^{ème}	5.500
3 ^{ème}	4.500
4 ^{ème}	3.000
5 ^{ème}	2.500
6 ^{ème}	2.100
7 ^{ème}	1.700
8 ^{ème}	1.300
9 ^{ème}	1.200
10 ^{ème}	1.100
TOTAL	29.900



8.1.2 - Primes par rallye - Pilote Junior et Féminine

Le meilleur Pilote Junior et la meilleure Féminine figurant au classement du TROPHEE par rallye recevront la prime suivante :

Position Trophée	Primes Virement bancaire € TTC
1 ^{er} Junior	1.000
1 ^{ère} Féminine	1.000

Ces primes sont cumulables avec les primes par rallye accordées au Classement général du TROPHEE.

Les primes par rallye de meilleur Pilote Junior et meilleure Féminine ne sont pas cumulables.

8.2 - Primes de départ

8.2.1 - Primes par rallye – pneumatiques

Sur chacune des 6 manches du TROPHEE CLIO R3T FRANCE, RENAULT SPORT et son partenaire MICHELIN offriront 2 pneumatiques à chaque concurrent régulièrement inscrit dans le TROPHEE et prenant le départ de la première ES des rallyes concernés.

Ainsi, à titre d'exemple, un concurrent qui prend le départ de la première ES des 6 manches, se verra attribuer un total de 12 pneus quel que soit son classement au rallye.

La prime de départ de 2 pneumatiques par concurrent sera mise à disposition sur chaque rallye du TROPHEE qui a donné lieu à son attribution.

8.2.2 - Primes par rallye - essence

Sur chacune des 6 manches du TROPHEE CLIO R3T FRANCE, RENAULT SPORT et son partenaire ETS offriront 1 tonnelet de 53 litres d'essence de compétition ETS Extramax à chaque concurrent inscrit dans le TROPHEE et prenant le départ de la première ES des rallyes concernés.



ARTICLE 9: DOTATIONS FINALES

9.1 - Prix pour le Classement final général

RENAULT SPORT attribuera aux 2 premiers classés du TROPHEE CLIO R3T FRANCE les prix suivants :

Position Classement Général Trophée	Prix
1 ^{er}	Participation au Rallye Monte Carlo 2017 (janvier 2017) au volant d'une Renault Clio R3T aux couleurs de RENAULT SPORT
2 ^{ème}	7.000 € pour participer au Rallye Monte Carlo 2017 (ou au TROPHEE CLIO R3T FRANCE 2017) + 6 pneus Michelin

9.2 - Prix du Meilleur pilote Junior

RENAULT SPORT attribuera au 1er Junior classé au Classement final général du TROPHEE CLIO R3T FRANCE le prix suivant :

Position 1 ^{er} Pilote Junior Classement final général Trophée	Prix
1 ^{er}	4.000 € pour participer au Rallye Monte Carlo 2017 (ou au TROPHEE CLIO R3T FRANCE 2017) + 4 pneus Michelin

Si le 1er Junior classé figure dans les 2 premiers du classement final général du TROPHEE, les prix ne sont pas cumulables et le prix du meilleur Junior ne sera pas réattribué au 2ème meilleur Junior.

9.3 - Titre de Meilleur Performer « Jean RAGNOTTI »

RENAULT SPORT attribuera un titre honorifique de Meilleur Performer « Jean RAGNOTTI » au pilote qui totalisera le maximum de points Performer sur les 6 manches du TROPHEE CLIO R3T FRANCE.

ARTICLE 10: REMISE DES PRIX

10.1 - A l'issue de chaque rallye

Les trois premiers équipages au classement du TROPHEE CLIO R3T FRANCE, le meilleur équipage Junior et le Meilleur Performer « Jean RAGNOTTI » devront être obligatoirement présents lors de la Remise des Prix officielle du rallye (sur le Podium ou autre) afin d'y recevoir une distinction remise par RENAULT SPORT.



10.2 - A l'issue de la saison

L'ensemble des équipages devant recevoir des prix, devront, pour percevoir leurs dotations, être obligatoirement présents lors de la manifestation finale de Remise des Prix qui aura lieu à une date et à un endroit qu'il reste à définir.

ARTICLE 11: RECONNAISSANCES – CODE DE BONNE CONDUITE

11.1 - Reconnaissances

La réglementation concernant les reconnaissances applicable à chaque rallye du TROPHEE CLIO R3T FRANCE sera strictement appliquée.

Tout conducteur, régulièrement inscrit à un rallye et surpris en dehors de la période des reconnaissances inscrite dans le règlement du rallye et/ou de la réglementation générale, qui fait l'objet d'un rapport d'infraction transmis à la Direction de Course, est immédiatement et définitivement **EXCLU** du TROPHEE CLIO R3T FRANCE pour la saison en cours. Les points acquis jusque-là sont annulés et ce de manière définitive.

11.2- Ouvreurs

Il est strictement interdit aux concurrents régulièrement inscrits au TROPHEE d'avoir recours à des ouvreurs.

11.3 - Code de bonne conduite

Chaque pilote qui remplit une demande d'engagement s'engage à respecter le Code suivant :

- a) Respect de la réglementation F.I.A.,
- b) Respect de la réglementation nationale FFSA,
- c) Respect du règlement particulier de chaque rallye,
- d) Respect des usagers tiers, des riverains et de leurs biens,
- e) Respect des différents horaires : convocation aux vérifications techniques, etc., ...
- f) Respect des Règlements Technique et Sportif RENAULT SPORT concernant le TROPHEE CLIO R3T France.
- g) Respect des autres concurrents, des officiels FFSA, des organisateurs d'épreuve et des représentants de Renault Sport.

ARTICLE 12: RALLYE 2

Si le règlement particulier du rallye le permet, les concurrents inscrits au TROPHEE pourront réintégrer le rallye selon les conditions prévues par la FFSA dans le règlement du Championnat de France des Rallyes.

Ils pourront prétendre aux primes et points attribués selon leur classement final du rallye concerné.

Sur décision du Collège des Commissaires Sportifs, ils seront reclassés pour l'ordre de départ de l'étape suivante, derrière l'ensemble des concurrents du TROPHEE.



ARTICLE 13: PENALITES – SANCTIONS – EXCLUSIONS

13.1 - Infractions aux réglementations

Toute infraction:

- au Code Sportif International de la F.I.A.
- aux Règlements de la FFSA
- au Règlement particulier de chaque entité organisatrice
- au présent Règlement Sportif du TROPHEE CLIO R3T FRANCE
- au Règlement Technique du TROPHEE CLIO R3T FRANCE
- aux différents additifs émanant de RENAULT SPORT

est soumise à l'application des règlements par le Directeur de Course ou à la décision prise par le Collège des Commissaires Sportifs officiellement désignés par les organisateurs du rallye.

13.2 **–** Dopage

Le dopage, c'est à dire l'usage de substances destinées à accroître artificiellement et passagèrement les possibilités physiques et susceptibles de nuire à la santé des pratiquants, est rigoureusement interdit. Les contrevenants et ceux ayant refusé de se soumettre à un contrôle antidopage seront exclus du TROPHEE CLIO R3T FRANCE pour l'année en cours et, en outre, pourront faire l'objet de sanctions disciplinaires complémentaires. Voir Règlement disciplinaire relatif à la lutte contre le dopage établi par la FIA et /ou la FFSA.

13.3 - Sanctions

Toute infraction constatée pourra entraîner la non-comptabilisation des points et des primes prévus et aller jusqu'à l'exclusion du rallye concerné.

RENAULT SPORT peut prendre d'autres sanctions pouvant aller du refus d'engagement au rallye suivant, au sein du TROPHEE CLIO R3T FRANCE, jusqu'à l'exclusion définitive du TROPHEE CLIO R3T FRANCE pour l'année en cours.

Si un pilote est exclu d'un rallye pour des raisons sportives ou techniques (Prescriptions Générales de la Réglementation Générale FFSA), il ne pourra prétendre à aucune attribution de points ni à aucune prime pour le rallye concerné. De plus, en fonction de la gravité de la faute, une exclusion définitive du TROPHEE CLIO R3T FRANCE pourra être décidée par RENAULT SPORT. L'exclusion d'un pilote peut constituer un motif de refus d'inscription à venir dans l'ensemble des disciplines RENAULT SPORT.

RENAULT SPORT se réserve le droit d'infliger une pénalité financière (non distribution des primes) et sportive (non distribution des points) à un équipage qui aurait (lui-même ou son préparateur) un compte débiteur auprès du Département Pièces Compétition de RENAULT SPORT (ALPINE).

ARTICLE 14: EQUITE TECHNIQUE

14.1- Fiche d'homologation et passeport technique

A l'occasion des vérifications techniques préliminaires de chaque rallye du TROPHEE CLIO R3T FRANCE, chaque concurrent devra être en possession de la fiche d'homologation, ainsi que du passeport technique de la voiture avec laquelle il est inscrit.



14.2- Vérifications techniques

a) Vérifications techniques préliminaires

Avant chaque rallye, les vérifications techniques préliminaires officielles seront effectuées par RENAULT SPORT et auront lieu suivant un horaire attribué par le Commissaire Technique Délégué au TROPHEE CLIO R3T FRANCE. La date, l'horaire et le lieu de ces vérifications techniques seront communiqués à chaque concurrent au plus tard le mardi précédent le début du rallye.

En cas de retard aux vérifications techniques, des sanctions pourront être prises.

Toute demande de décalage de l'horaire de vérifications techniques préliminaires par un concurrent et pour n'importe quelle raison (accident, problème technique,...) devra être validée par le Coordinateur Sportif RENAULT SPORT.

Lors de la présentation aux vérifications techniques, il sera obligatoire de présenter la voiture conforme aux règlements applicables.

La voiture pourra être présentée par une personne dûment mandatée par le concurrent, équipement complet du pilote et du copilote à bord de la voiture.

La voiture devra être de présentation impeccable et propre, de même que pour le départ du rallye.

En cas d'absence de l'équipage, la personne mandatée doit connaître le poids exact de l'équipage, et ce en vue d'un lestage éventuel.

b) Vérifications techniques en cours d'épreuve

Conformément à l'article 1.3.9 du Règlement Standard des Rallyes, à tout instant au cours du rallye, des vérifications complémentaires, moteur compris, pourront être effectuées concernant aussi bien les membres de l'équipage que la voiture.

Dans le cas où un de ces contrôles fait apparaître une non-conformité, RENAULT SPORT transmettra un rapport détaillé au Collège des Commissaires Sportifs.

c) Vérifications techniques finales

RENAULT SPORT pourra demander au Directeur de Course, pour transmission au Collège des Commissaires Sportifs, que soient faites des vérifications techniques très détaillées, pouvant aller jusqu'au démontage des pièces concernées, et ce, afin d'assurer la stricte conformité des voitures engagées.

Pour ce faire, le concurrent dont la voiture est en cause doit mettre à la disposition du Commissaire Technique Délégué au TROPHEE CLIO R3T FRANCE en charge du contrôle 2 (deux) mécaniciens pour le démontage de la voiture.

Dans le cas où un de ces contrôles fait apparaître une non-conformité, RENAULT SPORT transmettra un rapport détaillé au Collège des Commissaires Sportifs.



ARTICLE 15: COMMUNICATION AVEC LES CONCURRENTS

TOUS les concurrents régulièrement engagés doivent disposer d'une adresse e-mail pouvant recevoir un minimum de 2,5 Mo par message envoyé, car les informations nécessaires au déroulement du TROPHEE CLIO R3T FRANCE sont **exclusivement** communiquées et envoyées par courrier électronique à cette adresse.

Chaque concurrent doit demander un accès à l'Extranet RENAULT SPORT afin de recevoir et d'appliquer les notes techniques tout au long de la saison.

ARTICLE 16: PUBLICITE

16.1 - Identification de l'équipage

RENAULT SPORT et ses partenaires sponsors fourniront à l'équipage une combinaison de marque SPARCO conforme au plan d'identification figurant dans l'Article 17.1.

Chaque conducteur aura la possibilité d'apposer, tout en respectant les règles de sécurité F.I.A, d'autres broderies, sous réserve qu'elles ne concernent pas, directement ou indirectement, des produits concurrents de ceux des partenaires du TROPHEE CLIO R3T FRANCE mentionnés cidessous :

RENAULT Constructeur d'automobiles, véhicules industriels et 2 roues

MICHELIN Pneumatiques

SPARCO Equipements de compétition automobile

ETS Essence

Et tout autre partenaire qui RENAULT SPORT pourrait annoncer.

Pendant la durée totale des Epreuves Spéciales ainsi que pendant la cérémonie du podium, l'équipage devra obligatoirement porter la combinaison et le top ignifugé fournis lors de l'inscription.

Des casquettes MICHELIN seront fournies aux équipages arrivés aux 3 premières places de chaque rallye et devront également être portées sur le podium.

En cas de manquement, RENAULT SPORT pourra décider d'une pénalité financière soumise à l'approbation du Collège des Commissaires Sportifs.

Si l'un des concurrents inscrits au TROPHEE est invité à participer à la conférence de presse officielle d'avant rallye ou à la remise des prix officielle du rallye, il devra obligatoirement s'y présenté revêtu de la tenue Renault Sport qui lui a été offerte à son inscription.

Les concurrents inscrits au TROPHEE auront la possibilité d'acquérir des vêtements supplémentaires aux couleurs Renault Sport – TROPHEE CLIO R3T.

16.2 - Identification des voitures

La décoration des voitures du TROPHEE CLIO R3T FRANCE devra être conforme au plan de décoration figurant dans l'Article 17.2. RENAULT SPORT et ses partenaires fourniront aux concurrents des adhésifs publicitaires tels que prescrits au plan d'identification figurant dans ce même Article.

La publicité est libre sur les espaces réservés aux concurrents à la condition expresse qu'elle ne concerne pas, directement ou indirectement, des produits concurrents de ceux des partenaires du TROPHEE CLIO R3T FRANCE mentionnés ci-dessous :



RENAULT Constructeur d'automobiles, véhicules industriels et 2 roues

MICHELIN Pneumatiques

SPARCO Equipements de compétition automobile

ETS Essence

Et tout autre partenaire qui RENAULT SPORT pourrait annoncer.

Pendant la durée totale des rallyes, les voitures devront comporter toutes ces identifications et marques préalablement définies.

En cas de manquement, RENAULT SPORT pourra décider d'une pénalité financière soumise à l'approbation du Collège des Commissaires Sportifs.

De plus, au départ de chaque rallye, les voitures devront avoir une présentation parfaite.

16.3 - Exploitation

RENAULT SPORT et les partenaires sponsors du TROPHEE CLIO R3T FRANCE se réservent le droit d'exploiter à des fins publicitaires, promotionnelles ou commerciales les noms et résultats sportifs des concurrents et conducteurs de cette discipline, ainsi que toute photographie, commentaire enregistré et image, sans leur autorisation préalable et sans avoir à payer des droits ou honoraires particuliers.

ARTICLE 17: PLAN DE DECORATION

17.1 - Equipage





17.2 - Voiture

